

L'INDÉPENDANT

DU RHONE

Journal républicain de Tarare et de l'Arrondissement de Villefranche
PARAISANT LE DIMANCHE

ABONNEMENTS

DÉPARTEMENT DU RHONE ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHES
Un an : 6 francs — Six mois : 3 fr. 50 cent. — Trois mois : 2 francs
AUTRES DÉPARTEMENTS : 50 cent. en sus

Les Abonnements partent du 1^{er} de chaque mois

ADMINISTRATION ET RÉDACTION : Rue Mulet, 8. — LYON
BUREAU ET DÉPOT : Rue Madeleine, 2. TARARE

Adresser à ces Bureaux : Lettres, Communications et Mandats

LA RÉDACTION NE RÉPOND PAS DES MANUSCRITS NON INSÉRÉS

Il sera rendu compte de tout ouvrage dont deux exemplaires seront déposés au Bureau du journal

ANNONCES

Les Annonces sont reçues au Bureau du Journal d'après un TARIF A PRIX RÉDUIT de 0 fr. 15 cent. par ligne pour les annonces en 4^e page et 0 fr. 25 cent. pour les réclames en 3^e page.

Pour les annonces importantes ou répétées, on traite de gré à gré

UN PROCÈS DE PRESSE

L'INDÉPENDANT DU RHONE est désigné pour l'insertion des Annonces légales et judiciaires dans le département du Rhône,

une des bandes imprimées, pour recevoir en retour, dans un bref délai, gratuitement et franco de port

Un superbe Portrait

peint à l'huile. — Bien entendu, chaque abonné n'a droit qu'à un seul portrait, et le prix du cadre est en dehors de la convention.

LA NOUVELLE ANNÉE

C'est le nouvel an, salut!

La mode étant aujourd'hui au dégrèvement, le premier jour de l'année n'a pas été épargné; on lui a reproché ses étrennes, ses visites obligatoires et la joie qu'il donnait aux concierges et aux joueurs d'orgue.

Trop d'égoïsme, eu vérité!

Je ne suivrai pas la mode et je louerai quand même cette institution solennelle, qui, malgré tout et quoi qu'on en dise, est une trêve habituelle aux luttes amères de la politique. Au seuil de l'année nouvelle, on se dépouille des sentiments dont on a vécu pendant un an, comme d'un habit usé qu'on ne remettra plus; on est transformé, on est tout autre; le vieil homme est mort!

Ce changement dure quelques jours, un jour, une heure, parfois moins; un jour, une heure, c'est assez pour la vie; cette courte trêve repose, fortifie et prépare aux nouvelles luttes.

Les visites! on représente ces obligations comme plus dures qu'elles ne sont. Il semble que pour notre société décadente, rebelle à toutes les traditions de politesse raffinée, d'exquise urbanité de notre race, ce soit un effort trop lourd de remplir une fois par an des devoirs mondains, jadis regardés comme un privilège charmant.

Les étrennes! peut-on le regretter,

quand on voit la joie de ceux qui les reçoivent et les turbulentes révolutions qu'elles produisent dans le petit monde enfantin, où toutes les têtes blondes et brunes sont, un jour entier, en effervescence.

Je sais bien qu'on a abusé du jour de l'an et que notamment les concierges et les mendiants, dont je parlais au début, en ont fait l'origine d'une exploitation déplorable.

Fermons les yeux et donnons; donnons, pour qu'autour de nous la joie soit sans mélange, la gaieté sans bornes, en ce jour fortuné où les affaires sérieuses, les préoccupations graves sont renvoyées au lendemain.

On n'est pas moins riche au bout de l'an, de ce qu'on a donné au début. — Personne ne s'en préoccupe. C'est que le mal est peu sérieux et le dommage bien minime.

Et cela a suffi cependant pour avoir fait bien des heureux et avoir contribué pour sa part à la joie du jour de l'an.

L'humanité a un jour pour elle sur trois cent soixante-cinq et parfois soixante-six. C'est si peu qu'on est mal venu à le lui marchander.

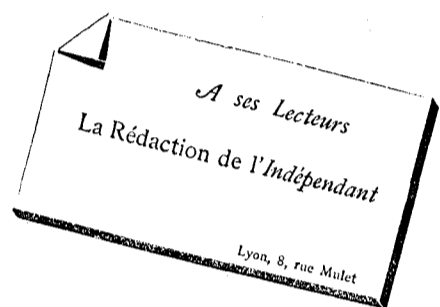
Il se fait, d'ailleurs, à cette occasion, de si belles promesses, souvent tenues, de si belles résolutions, gravement prises, sous l'œil attendri des mamans, par les gros babies roses, déjà lourds, que ce serait un crime de supprimer la circonstance qui provoque ce retour à un repentir tardif, mais spontané.

Que la joie soit partout, éclatante et généreuse, et que les pauvres aient leur part de bonheur et de pain; le cours de l'année en semblera plus heureux et plus prospère, comme si les bonnes actions faites ce jour-là avaient sur le reste du temps une influence féconde.

C'est une douce et populaire supers-

titution; elle nous vient de loin, des Gaulois, de l'ancêtre, de l'aïeul; naïve croyance! Gardons-la, il nous en reste si peu!

HENRY MARTIN.



CHRONIQUE DE L'ARRONDISSEMENT

TARARE Avis

Sous peine de consacrer à la chronique de Tarare tout notre journal, nous sommes obligés de renvoyer au prochain numéro quelques articles. et en particulier, Dix-huit mois de Dictature, malgré son intérêt pressant.

Les élections

Rassurez-vous, lecteurs, sur le titre de cette causerie. N'aimant pas ce qui divise, je ne vous parlerai pas de la question municipale, je ne vous entretiendrai pas, non plus, des diverses élections qui se sont faites dernièrement à Tarare, pour la nomination de notre Chambre de commerce et des juges du Tribunal de commerce.

Dimanche dernier, sur 380 inscrits, 79 électeurs seulement ont consenti à se déranger quelques instants pour accorder leurs voix à des hommes dévoués, qui auront la mission d'aplanir leurs différends commerciaux.

Quelles sont les causes d'une semblable apathie?

Je laisse à nos journalistes le soin de pénétrer dans nos mœurs, nous devrions la faire inscrire dans nos lois.

Lorsque l'on fait partie d'une catégorie d'individus ayant les mêmes besoins, professant les mêmes principes, marchant au même but, aucun membre de cette association ne peut se soustraire aux différentes obligations nécessaires à la prospérité de la généralité des adhérents.

Nous n'en sommes malheureusement pas encore là; d'ailleurs, c'est si agréable pour les incapables et les égoïstes, de dire de ceux qui endossent les responsabilités, que c'est l'orgueil ou l'ambition qui les fait agir.

Il est temps que j'explique les prochaines élections que nous allons avoir à Tarare.

Il s'agit des Prévoyants de l'Avenir.

D'après nos Statuts, l'Assemblée générale aura lieu le 9 janvier 1887, dans la salle de la Justice de Paix.

Tous les membres doivent y assister et se trouver réunis à 10 heures du matin.

Sauf excuses valables données par lettre, les absents sont passibles d'une amende de 1 franc.

Quoique n'étant pas amendables, les dames sont instamment priées d'y assister.

Nous aurons à nommer: Les membres du Bureau; Le Conseil de surveillance; Quelques Receveurs.

Les sociétaires remettront le plus tard, le 2 janvier, par écrit, les propositions qu'ils auraient à faire, et ceux qui désirent se porter à une fonction quelconque sont priés d'en avertir le Bureau. Nous comptons sur la bonne volonté de tous.

J'espère que sur le terrain humanitaire où nous nous trouverons, l'accord sera facile; chacun y mettant du sien, l'organisation de notre section se complètera facilement.

L'utilité de notre œuvre n'est plus à démontrer, tous les prolétaires doivent s'y

associer et venir grossir nos rangs. Quand aux personnes qui possèdent, elles sont, plus qu'elles ne le supposent, intéressées à voir réussir ces sociétés de prévoyance, car rien ne peut les garantir que, plus tard, leurs descendants ne soient appelés, par des revers, à participer aux bienfaits que leurs ancêtres auraient préparés pour les infortunes futures.

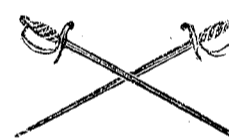
F. DORNILLY, Président des Prévoyants de l'Avenir.

Tribunal de Commerce.

Sont élus pour deux ans: MM. Georges Sonnerly, par 58 voix; Victor Godde-Bedin, par 57; Louis-Josserand-Ruffin, par 55.

Sont élus pour quatre ans: MM. Champalle-Perrier, par 58 voix; Pétrus Coquard, par 58; Maxime Chapon, par 57.

Sont élus pour six ans: MM. J.-B. Guillard, par 57 voix; Gabriel Guillermet, par 56; J. Forest-Lamure, par 56.



NOTRE PROCÈS

Le sieur Barlerin veut se donner le luxe d'être ridicule jusqu'au bout; ce singulier républicain ressuscité, à Tarare, les procès de presse de l'ordre moral; il a assigné devant le Tribunal civil de Lyon trois journaux coupables, à ce qu'il assure, de l'avoir diffamé.

Il paraît que ce plaignant est diffamé toutes les fois qu'on lui dit ce qu'on pense de sa pleutrerie; et le Petit Lyonnais, le Courrier de Lyon et l'Indépendant se voient intenter une demande en paiement de 5,000 francs de dommages-intérêts, pour avoir écorné la réputation de l'apothicaire de Tarare.

Nous verrons à combien le tribunal estimera ce qu'elle vaut.

En attendant, le Courrier de Lyon, dans son numéro du mercredi, 29 décembre, dans l'article intitulé « Un Grottesque » a résumé d'une façon courageuse et saisissante l'opinion de tous les honnêtes gens sur ce salimbanque politique.

En attendant encore, le Petit Lyonnais

binet en le saluant d'un geste amical de la main, comme pour l'encourager à se donner tout entier à sa condamnable mission, il éclata en sanglots.

III

Ce ne fut pas chose précisément très facile pour l'abbé que de pénétrer chez les Gallon.

Le curé Mignery était là, défendant ses amis des dangers que sa clairvoyance de prêtre redoutait.

Cependant le désir de Madeleine de se rapprocher de celui qu'elle appelait son bienfaiteur, leva peu à peu tous les obstacles, aplanit toutes les difficultés, vainquit tous les scrupules.

De son côté, l'abbé ne négligea rien pour le succès de son entreprise, et fit montre en cette occasion d'une prudence que n'aurait pas dédaignée un plus fameux diplomate.

Sans affectation, il s'arrangea de façon à se trouver deux ou trois fois sur le passage de M. Gallon. A la première, il salua discrètement, à la seconde, il sourit, à la troisième, il franchit la rue et serra la main de celui que les dévotes nommaient en se signant le vieux Voltairien.

La glace était rompue; la réconciliation faite.

C'est alors qu'intervint l'abbé Mignery; il redouta les suites de cette nouvelle attitude, exposa ses craintes: la jeune fille se mit à rire et déclara que si l'abbé revenait, cela prouvait simplement qu'il avait bon cœur et se souvenait de l'action dont elle lui était si reconnaissante.

Le siège était fait; le curé Mignery n'insista plus; il se contenta de prédire qu'avant trois jours l'abbé aurait sa place au coin du feu.

Magdeleine battit des mains.

Et ce qu'avait prédit le vieux curé arriva.

Le prétexte que prit l'abbé, pour sa première visite, fut très adroit; la maréchale venait d'arrêter, dans la montagne, un malfaiteur dont le signalement ressemblait à celui de l'agresseur de M^{lle} Gallon.

Il était nécessaire qu'une comparaison eût lieu.

L'abbé se chargea d'obtenir de la jeune fille qu'elle consentit à faire une visite à la geôle et une après-midi s'en fut la trouver, à l'heure où le déjeuner finissait.

On prenait le café.

On ne pouvait moins faire que de lui en offrir.

Et il fut installé.

La visite à la geôle eut lieu.

Magdeleine ne reconnut nullement, dans l'individu arrêté, le bandit qui l'avait si audacieusement enlevée.

L'abbé la accompagna chez elle, toute frissonnante, en revoyant, par la pensée, l'horrible scène.

Le lendemain, il revint prendre de ses nouvelles; c'était tout naturel; il revint aussi le surlendemain; sa place, peu à peu, fut marquée à la table; il venait presque régulièrement prendre le café à la maison, et quand, par hasard, vers deux heures, le sable de l'allée ne criait pas sous son pied alerte, M. Gallon disait, moitié riant, moitié fâché:

— Allons, l'abbé nous fait faux bond; il ne viendra pas encore aujourd'hui.

Alors c'étaient de joyeux rires, quand par hasard, trompant les prévisions fâcheuses, l'abbé arrivait à l'improviste.

Le curé Mignery, lui-même, sentait peu à peu ses préventions se dissiper; l'abbé s'était excusé auprès de lui de la froideur de ses premières relations, et tout de suite

s'était concilié ses bonnes grâces, en faisant sa partie au whist ou au boston.

Il avait, d'ailleurs, presque raison de rire en lui-même de ses premières craintes.

De sa mission, l'abbé n'avait plus cure. Que M. Gallon conspirât ou non, ce n'était pas son affaire; il était heureux de la situation présente et n'eût pas voulu, pour un empire, qu'elle changeât.

Cette transformation dans son attitude n'échappa pas à M. Gallon. L'abbé était plus franc, plus gai, plus jovial, plus ouvert. Il riait volontier des plaisanteries sceptiques de son hôte, ou s'il les reprenait parfois, c'était plutôt par habitude professionnelle que par conviction.

— Pourquoi ne témoignez-vous pas une plus grande confiance en Dieu, lui demanda-t-il un jour.

— Parce que je ne place pas ma confiance en l'air, répartit son interlocuteur en rééditant le mot de Chamfort.

L'abbé sourit.

— Vous serez damné dans l'autre monde.

— Où le placez-vous, mon cher abbé?

Le curé intervenait alors quand la dispute était trop vive.

— Vous n'êtes qu'un affreux voltairien,

disait le curé, en s'approchant de M. Gallon; mais vous êtes au demeurant le meilleur homme du monde et je finirai bien par vous convertir.

Celui qui se convertissait dans ce milieu, en attendant, c'était l'abbé. Une vie nouvelle s'éveillait en lui. Ses ardeurs, ses exaltations mystiques tombaient. Quand il voyait passer la jeune fille près de lui, il avait des tressaillements infinis. C'était l'amour ardent, l'amour vrai, l'amour pur qui l'envahissait.

Il ne songeait maintenant qu'à en assurer le succès. Il rêvait à un avenir, sans lutte.

— Je me ferai relever de mes vœux, pensait-il parfois; mon ordre est dissous. J'irai me jeter aux pieds du pape et j'épouserai Madeleine.

Bien entendu, il ne révélait à personne le secret de ses projets mille fois caressés, et son attitude était aussi correcte qu'au premier jour.

N'ayant plus d'inquiétude, M. Gallon vaquait librement à ses affaires. Même deux soirs en trois mois, il sortit mystérieusement, sans dire où il allait, laissant à la maison sa fille et les deux prêtres.

(A suivre.)

Feuilleton de l'INDÉPENDANT DU RHONE
Du 26 décembre 1886

LA FEMME MURÉE

PAR HENRY NOEL

Il l'aimait.
Il l'aimait de toute son âme et de tout son cœur.

Mais il avait su prendre assez d'empire sur lui-même pour résister à cette passion, quand le prieur lui fournit involontairement les moyens de se rapprocher de celle qui avait inspirée.

Il n'entrevit pas le danger effroyable, la possibilité de la chute, la honte qui le précéderait dans cette maison paisible où il envenimait comme espion pour y porter le désordre, le trouble et la mort.

Il ne vit rien, ne réfléchit à rien, ne pensa rien.

Mais quand le prieur fut sorti de son ca-

(*) Reproduction interdite.

et l'Indépendant lui intentent une action reconventionnelle et vont lui demander chacun 500 francs d'indemnité.

Ce personnage finira-t-il enfin par se convaincre qu'il n'a plus affaire à des adversaires inoffensifs et terrorisés comme les vingt et un ouvriers qui l'ont injustement poursuivi devant les tribunaux et de condamner à la misère en les faisant renvoyer des ateliers où ils travaillaient.

Ses rodomontades n'effrayent personne, et nous sommes prêts à le suivre sur tous les terrains. H. M.

Simple question :

M. Godde est-il déjà maire de Tarare ? Cet important blackboulé du suffrage universel se donne les airs de correspondre avec le parquet de Villefranche.

Nous sommes au court de ses menées, et le surveillons de fort près. Il ferait bien de ne pas vendre la peau de l'ours avant de l'avoir tué.

Les magistrats n'ont que faire de ses élucubrations, et si quelque jour M. Godde est appelé au parquet pour une affaire importante, il se pourrait bien que ce ne fût pas comme témoin ni comme accusateur. Pierre BONHOMME.

Société d'Encouragement à l'enseignement laïque.

Dimanche 2 janvier, à 7 heures du soir, café Henri Durand, rue Burie, grand Concert au bénéfice de la société d'Encouragement à l'enseignement laïque, par plusieurs amateurs de la ville.

La Commission d'initiative prie ses nombreux amis de venir prendre part à cette soirée, dont le but et tout philanthropique. LA COMMISSION.



M. Godde et M. Rattier

Un de nos lecteurs nous adresse une lettre indignée, dans laquelle il nous demande quel jeu joue le premier adjoint de Tarare, jadis fervent partisan de M. Sordes, aujourd'hui en coquetteries réglées avec M. Godde et son acolyte Barlerin « toujours fourré à la mairie. »

Notre correspondant a dû certainement se tromper ; il s'est passé entre M. Godde et M. Rattier des faits d'une gravité telle, qu'un homme d'honneur ne saurait les oublier.

Dans une lettre, insérée dans le Bon Citoyen du 21 mars M. Godde affirmait que M. Rattier mentait quand il affirmait sur l'honneur n'avoir jamais entendu M. Godde prendre avec MM. Aynard et C^e d'engagements verbaux au nom de la Ville. Il s'agissait de la grosse affaire de l'emprunt.

Le numéro suivant du Bon Citoyen, celui du 26, contenait l'entrefilet ci-dessous que nous copions textuellement :

« Comme réponse à la lettre que M. Godde, ancien maire de Tarare, a adressée à M. le préfet du Rhône, nous avons reçu la lettre ci-dessous, que notre impartialité nous fait un devoir de publier.

Tarare, le 25 mars 1886.

Monsieur le Rédacteur,

Je vous prie de vouloir bien donner l'hospitalité à ma lettre pour répondre à M. Godde dans celle où je suis attaqué. Avez insinuations si malveillantes et si calomnieuses me concernant et contenues dans la lettre de M. Godde que vous avez insérée dans votre numéro du 21 mars dernier, je répondrai ces quelques lignes :

1^o Pour un homme bien élevé ou prétendu tel, il a manqué absolument aux convenances en me donnant un démenti, il est d'autant plus coupable, qu'il a été élevé chez les Dominicains qui passent pour donner de bonnes manières. Cela nous prouve que cette réputation est usurpée, au moins pour quelques-uns (les sujets rebelles et rébarbatifs).

2^o M. Godde cite l'honorabilité des administrateurs de la Société Lyonnaise pour excuser sa conduite, mais ces administrateurs n'ont d'autres intérêts que de remplir leur caisse et non celle de la ville de Tarare.

M. Godde confond donc honneur avec intérêt. Cela ne nous étonne pas.

3^o M. Godde prétend que nous ne reconnaissons pour valables que les promesses écrites, les autres n'étant, à ses yeux, de nulle valeur.

Je répondrai à cela que M. Godde juge probablement les autres d'après lui.

A mon tour, j'affirme sur l'honneur (et je n'ai jamais eu de concordat) que devant moi, jamais la question dite verbale n'a été traitée, attendu que rien n'a été décidé ce jour-là, c'est-à-dire le 16 octobre 1884.

4^o Si la Société Lyonnaise avait traité une question de cette importance devant moi, je m'en serais parfaitement souvenu et j'en aurais informé mes collègues du Conseil municipal.

Du reste, la lettre que la Société Lyonnaise nous a écrite, le 18 octobre 1884, le surlendemain de notre entrevue à Lyon, ne dit pas un mot de conventions verbales.

La chose, on l'avouera, est assez singulière.

Affirmation pour affirmation, le public appréciera entre l'homme qui a su se rendre impossible en si peu de temps, et celui qui appartient encore à la municipalité et qui est traité par M. Godde d'une manière si peu convenable.

Agréés, Monsieur le Rédacteur en chef, l'assurance de ma parfaite considération.

Albert RATTIER.

Premier adjoint au maire de Tarare.

Après cette lettre, il nous semblerait difficile qu'il y eût entre MM. Godde et Rattier autre chose que des rapports d'affaires, et M. Rattier est, d'ailleurs, trop ferme républicain, trop fin politique, pour aller de gaieté de cœur, s'embarquer dans une aventure à laquelle il peut demeurer étranger.

Question répétée

M. Camille Godde, ancien maire de Tarare, étant venu nous voir récemment, nous avait déclaré que ses sentiments républicains l'empêchant de fraterniser avec le Progrès, le Petit Lyonnais, le Lyon-Républicain et le Courrier de Lyon, il allait donc demander asile à l'Express, au Salut Public et au Nouvelliste, où les rédacteurs avaient pour la République un dévouement égal au sien.

M. Camille Godde a tenu sa parole, et depuis quelques jours, nous voyons s'étaler dans les colonnes des journaux sus-nommés des entrefilets venimeux, dont il est évidemment l'inspirateur, sinon l'auteur.

Nous sommes heureux, pour notre part, de la campagne que mènent les journaux du trône et de l'autel contre l'ancienne municipalité républicaine de Tarare. Elle ne laisse aux républicains timides, aux hésitants de la première heure que le devoir de se rallier à cette municipalité, ou de passer dans le camp ennemi, comme transfuges politiques et d'être flétris comme tels par toute la démocratie du Rhône à laquelle leur conduite sera révélée.

Ces entrefilets injurieux ne méritent que le silence et le dédain, tant qu'ils se renferment dans la vague de leurs allusions calomnieuses. Nous ne relèverons pas l'attaque de l'Express à l'adresse de l'Indépendant « journal radical monté par souscription publique avec un capital de 500 fr. L'Express doit savoir mieux que personne la valeur des capitaux de fondation ; il en a assez absorbé pour être édifié sur ce point ; et le terrain est si dangereux pour lui que nous nous étonnons de l'y voir engagé par ses rédacteurs gens d'ordinaire plus prudents.

Mais puisque M. Camille Godde, l'adversaire du Comité central, l'adversaire de la presse républicaine, qu'il déclare indigné d'estime, au point de vue politique, a une tribune ouverte, pourquoi n'en profite-t-il pas pour exposer, ainsi que nous le lui avons demandé, les preuves de sa brillante conduite pendant la guerre.

Il a été obligé de reconnaître que le D^r Sordes avait bravement fait son devoir en 1870.

Et lui ?

Nous remettons en demeure les citoyens Godde et Barlerin de répondre à notre question.

Qu'ont-ils fait en 1870 ?

Nouveaux démentis

Nous avons publié les états de services de M. Sordes.

Pour marquer leur défaite, nos adversaires nous demandent de déclarer dans quelles conditions il a quitté l'armée.

Il l'a quittée honorablement.

Réformé par le conseil de révision, il eut pu malgré la guerre continuer ses études et obtenir dans les délais ordinaires son titre de docteur en médecine.

Loin de songer, comme tant d'autres, à user de son cas de dispense, M. Sordes, n'écouterait que son devoir de patriote et de soldat, a immédiatement interrompu ses travaux et s'est fait recevoir après un brillant concours au Val-de-Grâce, d'où il est sorti, comme nous l'avons dit, pour être envoyé à l'armée du Rhin.

La guerre terminée, il avait d'autant moins de raison de rester au service militaire qu'il n'avait jamais songé à faire sa carrière sous les drapeaux. En outre, il n'était pas docteur, nous avons vu qu'il était loin d'en être blâmable, et ne pouvait par suite être maintenu dans son grade de médecin militaire.

Sa sortie de l'armée a donc été des plus naturelles ; et s'il en avait été autrement, nous n'aurions pu citer dans le dossier, une lettre du général commandant le 96^e de ligne, le dernier régiment auquel fut appelé M. Sordes, datée du 4 janvier 1884.

Il serait inexplicable que ce général écrive en des termes si flatteurs à M. Sordes, si M. Sordes avait abandonné le service militaire pour des motifs peu avouables. Du reste, M. le docteur Sordes a demandé le certificat nécessaire au ministre de la guerre, nous publierons cette pièce prochainement.

A MM. Godde et Barlerin de nous faire connaître maintenant les motifs pour lesquels, après 1870, ils ont quitté l'armée où ils se sont engagés, nous aimons à le croire jusqu'à nouvel ordre, pour courir, comme le docteur Sordes, à la défense de la patrie menacée.

La campagne haineuse et violente entreprise par le Bon Citoyen contre M. Sordes nous obligerait à des rectifications continuelles, si nous voulions en relever toutes les faussetés et les calomnies.

Il s'agit maintenant du service des enfants assistés.

En passant, nous signalerons une grosse illégalité commise : on avait divisé le service de M. Sordes, quand il était titulaire ; on en a réuni les deux branches, dès qu'un autre médecin en a pris la responsabilité.

Il y a eu tant d'illégalités commises en cette aventure, qu'une de plus ne nous étonne pas ; mais nous ne serions pas surpris si à la fin elles n'entraînaient pas plus de tristesse que de joie, dans un camp où l'on commence déjà à devenir soucieux.

Notre rectification sera courte. Le dernier état de M. Sordes accuse 78 enfants visités ; l'inspection de M. Chanel en accuse 38 seulement.

Ce que le Bon Citoyen se garde de faire remarquer suffisamment, c'est que l'état de M. le D^r Sordes est daté du 30 juin dernier, la visite de M. le D^r Chanel est postérieure au mois d'octobre dernier.

Dans un intervalle de près de six mois, il s'est nécessairement produit des mutations, qui n'engagent en rien la bonne foi du D^r Sordes.

Celle de ses adversaires nous paraît, par contre, fort compromise. On ne sait lequel est des deux le plus méprisable : celui qui fournit des documents administratifs, sachant l'usage auquel ils sont réservés, ou celui qui les publie avec l'intention manifeste de tromper ses lecteurs, par une vieille habitude de marcher de graines de lin, transportée dans un pseudo-journalisme.



Pauvre homme.

Une douloureuse nouvelle nous parvient. Une catastrophe imprévue vient de s'abattre sur notre ville :

Notre infortuné minotier est enragé. Le signe caractéristique de son affection est la manie des procès, poussée à son maximum d'intensité.

C'est à un bienfait manifeste de la Providence que nous devons le caractère bénin donné à la dernière minute à cette terrible maladie, qu'on appelle l'hydrophobie. Il aurait pu avoironner la manie du vol, de l'assassinat, du suicide ; il aurait pu se jeter sur ses inoffensifs concitoyens et les déchirer à belles dents, les mordre à méme, comme à un festin succulent dont le détail aurait pu figurer sur le menu des anthropophages. Il s'est contenté de dévorer le papier timbré.

C'est moins grave, mais c'est bien douloureux quand même.

Quelques semaines d'un calme trompeur nous avait donné l'espérance d'une guérison prochaine. Vaine illusion. Le mal faisait des progrès terribles et brusquement il a éclaté comme un coup de foudre.

Les symptômes inquiétants ont commencé à se manifester lors d'une récente visite qu'il fit à Lyon. Il parut, de l'aveu de tous, qu'il n'était pas dans son état normal ; depuis cette époque, sa santé n'a cessé d'empirer, et le 27 novembre, il y a quelques jours à peine, hélas ! la crise s'est déclarée dans l'étude de M^e Charmet, huissier.

Le résultat a été six assignations, pour commencer. Le début promet que sous peu tout Lyon et tout Tarare y passera. Notre rédacteur en chef apprécie d'autre part cette étréne d'un nouveau genre ; il nous semble qu'il n'a pas tenu assez compte des circonstances de la cause et pour nous, avec l'indulgence qui nous caractérise, nous sommes plus portés, par une propension naturelle, à secourir notre semblable, victime d'une pareille catastrophe.

L'air de Tarare lui vaut peu ; sa présence dans notre ville constitue pour la santé publique un danger permanent. Un conseil des principaux habitants a décidé que, dans l'intérêt de tous, il fallait l'éloigner avec les précautions d'usage et l'adresser à l'illustre M. Pasteur, avec une recommandation particulière.

Mais comme il serait injuste de priver notre illustre compatriote des douces habitudes qu'il a contractées, le même conseil a décidé de l'envoyer à Paris, aux frais des Tarariens, pour qu'il pût voyager avec

tout le confortable compatible avec son triste état de santé.

Pour subvenir aux dépenses, une souscription publique est ouverte dans l'Indépendant. Nous ne doutons pas que nos concitoyens ne répondent à notre appel avec un empressement significatif. Les amitiés que notre infortuné concitoyen a su conquérir de toutes parts ne l'abandonneront pas, sans aucun doute, et pour éviter même que, dans un généreux sentiment de solidarité, certains habitants de Tarare ne se ruinent avec une prodigalité déplorable, nous avons résolu de fixer le maximum de la souscription à 0 fr. 10.

Il sera répondu à notre appel assez rapidement, pour que la souscription puisse être close dans les premiers jours de l'année prochaine, afin d'expédier au plus vite notre cher malade à Paris.

Et s'il ne revient pas de ce pénible voyage, de cette amère odyssée, nous lui emprunterons, pour une fois, ses pratiques dévotieuses, et nous répéterons avec conviction : Dieu nous l'avait donné, Dieu nous le reprend ; qu'il le garde bien !

SOUSCRIPTION PUBLIQUE

Table with 2 columns: Name and Amount. Includes entries for L'Indépendant du Rhône (0 10), Le directeur de l'Indépendant (0 10), Le rédacteur en chef (0 10), L'imprimerie du Bon Citoyen (0 10), Les partisans de notre cher malade (0 05), De la part de M. Rattier (0 10), Un Tararien exploré (0 05), Grégoire II (0 29), Le pape Léon XIII (0 05), La rédaction de l'Express (0 15), Total de la 1^{re} liste (1 14).

(A suivre.)

Conseil municipal

L'an 1886, et le 20 décembre, à 8 heures du soir,

Le Conseil municipal de Tarare, dûment convoqué, s'est réuni en séance extraordinaire, à l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses délibérations.

Etaient présents :

MM. Albert Rattier, premier adjoint, président, Jean-François Notin, deuxième adjoint ; Loire, Métrol, Duboscqard, Genil, Delharpe, Humbert, Poyet, Vignon, Durand, Giroud, Beluze, Pialut, Vially, Mèrignac. M. Venet fait parvenir ses excuses.

Absents :

MM. Alexis Vincent, François Dardilly, Jean Bibost, Braillon, Pinchon, Brun, Sordes, maire.

M. Albert Rattier, premier adjoint, président, ouvre la séance et invite le Conseil à faire choix de son secrétaire,

Par épreuve à main levée, le Conseil à l'unanimité, nomme M. Alphonse Delharpe, secrétaire, et M. Auléon, secrétaire-adjoint.

Il est ensuite donné lecture du procès-verbal de la dernière séance.

Ce procès-verbal est adopté sans modifications.

Première délibération.

M. le président rappelle au Conseil le procès qui est en instance entre la Compagnie du gaz de Tarare et la Ville, relativement à la demande formée par cette Compagnie, dans le but d'obtenir le bénéfice de l'entrepôt pour les charbons de son usine.

Puis il expose que, de l'avis de M. le directeur des contributions indirectes, la réclamation de la Compagnie du gaz est fondée, et que la Ville succombera dans son procès si elle persiste à refuser le bénéfice de l'entrepôt des charbons à cette Compagnie.

Invité à délibérer, le Conseil, après une courte discussion, décide que l'examen de cette affaire sera soumis à la Commission des travaux, qui fera un rapport.

La question reviendra ensuite devant le Conseil.

Deuxième délibération.

M. le président soumet à l'approbation du Conseil le règlement intérieur de l'hôpital nouvellement établi par la Commission administrative de cet établissement.

Cette affaire est renvoyée, pour examen, à la Commission des finances.

Troisième délibération.

Sur la proposition de M. le président, après en avoir entendu lecture entière, le Conseil déclare approuver le bail dressé à la date du 28 octobre 1886, et par lequel la Commission administrative de l'hôpital

loue pour dix-huit années consécutives, du 1^{er} novembre 1886 au 1^{er} novembre 1904, à la ville de Tarare, pour servir d'école ou pour tout autre usage qu'elle jugera à propos d'en faire, toute la maison construite sur le terrain de l'Hospice, à Tarare, et qui est contiguë à la rivière la Tardine, avec les dépendances consistant en cour intérieure jardin.

Quatrième délibération.

M. le président présente au Conseil le décompte définitif des travaux de l'abattoir.

L'examen de ce compte est confié à la Commission des travaux.

Cinquième délibération.

Sur la proposition de M. le président, et après l'examen du mémoire définitif relatif aux travaux de construction du mur de soutènement du quai d'Orsel, qui s'élevait à la somme totale de 4,314 fr. 44, le Conseil déclare approuver ce décompte dans ses détails et dans son ensemble.

Sixième délibération.

M. Jean-François Notin demande la parole, et, pour des considérations et des motifs qu'il expose au Conseil, il déclare donner sa démission d'adjoint et de Conseiller municipal.

M. Rattier, président, fait remarquer que le Conseil est en séance extraordinaire et qu'il ne peut permettre aucune discussion sur ce que vient de dire M. Notin, cette affaire n'étant pas inscrite à l'ordre du jour de la séance.

La séance est levée à 9 heures du soir.

Lettre de Jean-Louis



Monsieur le Rédacteur,

Je suis un lecteur assidu de votre journal, et je vous avoue que vous m'avez fait plaisir plus d'une fois, malgré que votre feuille soit encore verte et tendrette. — Grand mérite, me direz-vous, par ce temps de froidure et de gelées. — J'en conviens, et pour preuve de mon estime, je m'adresse à vous dans un cas qui m'embarrasse étrangement.

C'est de l'Express qu'il s'agit, Monsieur. J'y lis, à la date d'aujourd'hui, 23 décembre :

« Grand désarroi, dans le Conseil municipal de Tarare, à la suite des démissions données par MM. Alfred Sordes, maire, et Jean-François Motin, deuxième adjoint. La plus grande partie du Conseil vient de démissionner. »

« Ce sont, etc. »

« Le Conseil en est réduit, etc. »

Puis au-dessous :

« Il est bon d'ajouter que tout le monde à Tarare se félicite de la démission du docteur Sordes, qui le rend à ses chers malades et laissera les affaires reprendre leur cours interrompu depuis longtemps. »

Ces quelques lignes m'ont laissé perplexe : un drôle de mot, embarrassé, pour mieux dire.

Et pourquoi donc, mon brave ? — Ne voyez-vous pas, Monsieur, combien c'est bizarre, ces deux phrases qui n'ont l'air de rien :

« La plus grande partie du Conseil vient de démissionner. »

Puis après, dans le même article :

« Tout le monde à Tarare se félicite de la démission du D^r Sordes. »

Je vous l'avouerai, car vous avez ma confiance, je me mis à réfléchir durant une bonne heure, et j'arrivai aux conclusions les plus cocasses, dont je veux vous faire part.

Je me dis, après mûr examen : *Tout le monde à Tarare se félicite*, et il est bon de le dire. — C'est clair : ils sont tous heureux là-bas, tous les gens de Tarare. Quelle bonne petite ville ! — Il n'y a, dans la ville, de mécontents que la plus grande partie du Conseil qui vient de démissionner pour suivre son maire et protester à sa façon, mais seulement ces gens-là. Et, Dieu merci, ils ne sont pas de Tarare et ne font aucune ombre au bonheur éclatant de la ville. Tout le monde s'y félicite, en effet, dit le journal. Mais ces conseillers municipaux, qui n'habitent pas la ville et qui le gouvernement cependant, d'où peuvent-ils bien venir ? — Voilà mes réflexions et la source de mon embarras.

Il faut vous dire qu'ici, dans notre village, mais ce n'est pas, il est vrai, une ville comme Tarare, les conseillers municipaux sont choisis parmi les plus honnêtes et braves gens. Je ne devrais pas vous parler ainsi peut-être, vu que j'en suis, mais je reconnais que plusieurs sont plus intelligents et plus capables que moi. Je ne voulais pas accepter. On m'a forcé la main pour représenter notre paroisse, à la cime d'un crêt, où je suis le plus savant, quoique très peu.

Partant de là, de ma comparaison je veux dire, si l'on peut comparer notre commune à Tarare, je m'étonnais grandement. Ici, le

Conseil représente le pays. Quand il nonce, quand nous avons décidé, c'est le pays qui a parlé. A Tarare, c'est bien chose. Si encore quelques conseillers municipaux, seulement deux ou trois, étaient pourrait dire peut-être : *la plus grande partie du D^r Sordes*. Vous m'entendez. — M. du tout : la plus grande partie du démissionne pour suivre le maire, trouve que tout le monde là-bas se félicite de la démission du D^r Sordes et qu'il de l'ajouter. — Une seule explication possible. C'est qu'à Tarare les conseillers qui gouvernent la ville n'en sont pas tant. D'où viennent-ils ?

C'est ici, Monsieur, que recommencent mes embarras.

Sont-ils comme les ouvriers de ce vilain de fabrique qui passent la semaine à leur travail et retournent le dimanche à leurs familles ?

Mais elles ne sont pas de la ville n'y comptent pas. Ce doit être à l'histoire des conseillers de Tarare gens-là doivent aller travailler la semaine payés pour ça, aux affaires de la commune le samedi, munis d'un aller et et, dans leur costume des dimanches doit les ramener chez eux.

Ce n'était pas bien malin à trouver, voici où commence le difficile : dans un pays, dans quelle classe de citoyens choisit-on ?

J'ai songé un moment aux religieux, pulvés, aux sous-préfets en quête d'écailles aux médailleries de Sainte-Hélène. De ce n'est pas en reste guère. C'est là peut-être recruté le conseil municipal de Tarare. — On m'a répondu que nous n'en pas encore à ce point.

Enfin, c'est l'idée la plus drôle, ces temps derniers qu'on montrait à au Jardin d'acclimatation, je pense espèces de sauvages, point méchant les badauds comme moi allant voir curiosité. Peut-être bien vous iriez car ils sont, paraît-il, gentils et cur à voir. Je me suis demandé, un moment n'était pas eux qui venaient de temps tenir le conseil de Tarare. On leur faire entrevoir, à l'aide de pmiellenses, que leur bonheur, dans le monde — était attaché à ces fameuses que leur grand Manitou, comme ils appellent, les récompenserait là-haut, compter qu'étant logés et nourris à la rie, pour peu d'argent, ils pourraient core, dans l'intervalle des séances, se trer aux curieux dans le théâtre de Tarare qu'on accusait d'être inutile.

Mais j'ai compris que tout ça n'était pratique, et je suis allé trouver notre leur, avec lequel je suis au mieux, et qu'il a fait recevoir notre garçon au de capacité.

— Jean-Louis, me dit-il, quand j'ai exposé mon embarras, vous voilà avec votre manie de toujours raisonner. Sans doute il est heureux celui qui trouver le pourquoi des choses, mais là un bonheur rare et trop subtil pour moi. Et puis, à quoi bon demander de la la à ce journal ? — Il vous annonce choses :

La première, que M. Sordes (Alfred) maire, et Motin (Jean-François), deux adjoint, ont donné leur démission. — il y a une erreur, il est vrai, et pour homme qui paraît bien renseigné, le journaliste s'est fourvoyé par récité c'est Notin, Jean-François, peut-être, Notin et non Motin, Notin par un N devait mettre. Je le connais, un bien homme. — Puis, le journaliste ajoute la plus grande partie du conseil vient de démissionner, et ce doit être vrai, puis le dit.

Puis, en second lieu, que tout le monde à Tarare se réjouit, et ce doit être également, pour la même raison.

Ceci prouverait toutefois, si l'on aller au fond des choses, et puisque le monde est heureux à Tarare, que les seillers démissionnaires sont heureux voir donné une preuve de leur attachement au maire, et que tout le monde à Tarare félicite de la démission du maire qu'il valait cette manifestation élogieuse. — Le journaliste ajoute en effet : « ... Se félicite de la démission du D^r Sordes qui le rend à ses chers malades et laissera les affaires reprendre leur cours interrompu depuis longtemps. »

Ne voyez-vous pas la pensée ? Le docteur a soigné les affaires de la ville, maintenant il retourne à ses chers malades, en attendant que le corps malheureux des affaires interrompu depuis son arrivée, le faire reprendre le gouvernement. Ses malades ment leur docteur, les conseillers sont chés à leur maire. C'est clair, qu'on en semble-t-il ?

A moins, ajouta notre instituteur, air malin, que ce ne soit une écaille de maladroïtement dans les feuilles du journal. — Une écaille, lui répartit-je, je n'en qu'on appellait ça une coquille. — C'est congédia en disant : écaille, coquille, tout un ; et ne savez-vous pas, Jean-

qu'un honnête meunier ne tire jamais qu'une mouture du même sac.
Je vous prie en terminant, Monsieur le Rédacteur, de me dire ce que vous pensez de mes réflexions, et croyez-moi
Votre bien dévoué,
Jean-Louis Célestin RIGAUDON.

AVIS

A l'occasion des fêtes du jour de l'an, les coupons de retour de tous les billets d'aller et retour que les gares délivreront en vertu du tarif spécial (g. v.) n° 4, les 29, 30 et 31 décembre courant, 1^{er} et 2 janvier 1887, seront tous indistinctement valables jusqu'au dernier train de la journée du 4 janvier.
Il est bien entendu que les billets d'aller et retour de ou pour Paris conserveront leur durée normale de validité, lorsqu'elle sera supérieure à celle fixée ci-dessus.

VILLEFRANCHE

Tribunal de Commerce.

Electeurs inscrits, 610. Votants, 103.
Président : M. Desrozier (André), manufacturier, 88 voix ; divers, 20.
Juges : votants, 101 ; M. Barbelet, 89 voix ; Guillet, de Belleville, 76 voix ; divers, 20.
Juge suppléant : votants, 96 voix ; M. Alphonse Carret, 74 voix ; divers, 22.
Le bruit circule en ville que les démissions des magistrats élus suivront ce vote. Jamais les abstentions ne furent si nombreuses et si significatives.

Marché aux Bestiaux

Bœufs. — Amenés, 129 ; vendus, 100 ; 70 cent. le kilog., sur pied.
Vaches. — Amenées, 100 ; vendues, 80 ; 40 c. le kilog., sur pied.
Veaux. — Amenés, 33 ; vendus, 33 ; 90 c. le kil., sur pied.
Moutons. — Amenés, 120 ; vendus, 120 ; 1 fr. 55 le kilog., sur pied.
Porcs. — Amenés, 108 ; vendus, 90 ; 1 fr. le kilog., sur pied.

L'ARBRESLE

La Situation

La situation depuis huit jours n'a pas changé ici. Les démissions du maire et du deuxième adjoint ne sont pas encore acceptées par la préfecture. Certaines personnes mettent même en doute leur existence. Pour notre part, nous croyons à un retard de la préfecture et rien de plus. Nous croyons que le cas de M. Philippe n'est pas non plus étranger à la convocation tardive des électeurs. Quoi qu'il en soit, nous verrions avec plaisir Monsieur le secrétaire général de la préfecture convoquer sans retard le corps électoral, afin qu'aux premiers jours de février la nouvelle municipalité pût être installée. Il nous semble qu'il serait dans l'intérêt de la ville de l'Arbresle de ne pas traîner les choses en longueur.
On nous dit que le Comité républicain de l'Arbresle s'est réuni pour s'entendre sur le choix d'un certain nombre de noms pour remplacer les conseillers démissionnaires. Nous voilà à l'époque des vœux et des souhaits, nous leur en faisons un, celui de choisir de bons et sincères administrateurs et des républicains dévoués et convaincus. Puisse-t-on être entendus !

Le Papier timbré

Ce n'est point de procès qu'il s'agit, mais de la fourniture de papier timbré. Nous avons reçu du receveur buraliste de l'Arbresle la lettre suivante :

Monsieur le Rédacteur du journal
L'Indépendant du Rhône.

Dans votre numéro 8, en date du 26 décembre, vous insérez un article intitulé : « Manque de papiers timbrés à l'Arbresle. » Il est dit dans votre journal que dimanche, 19 courant, la ville de l'Arbresle ne possédait pas une feuille de papier timbré. Je ne sais où vous puisez vos renseignements.

D'après vos dires, le bureau de l'enregistrement et du timbre aurait été fermé pendant ce jour-là ; cela ne me regarde nullement.
Je crois que vous allez un peu trop loin en disant que mon bureau avait le monopole du papier timbré. Je vous serais très obligé si vous vouliez bien me dire en quoi consiste ce monopole.

Selon moi, il ressort que les renseignements qui vous étaient communiqués par votre correspondant de l'Arbresle sont complètement erronés et que, en matière administrative, il ne possède aucune érudition.

Puisqu'il est plus que certain qu'un nouveau gérant ne peut obtenir du papier au bureau d'enregistrement qu'en vertu d'une autorisation et un carnet délivré par M. le Directeur général du timbre et enregistrement des domaines dont le bureau est à Paris.

Je vous prie, Monsieur le Rédacteur, et au besoin vous requiert d'insérer ma lettre dans votre plus prochain numéro.

Agrez, Monsieur le Rédacteur, l'expression de mes meilleurs sentiments.

A. FLÉCHET,
Receveur buraliste,
à l'Arbresle (Rhône).

A quoi nous répondrons ceci :

Sans entrer dans le ton peu correct de la lettre de M. Fléchet ni dans la petite leçon d'administration qu'il veut bien nous donner et que nous lui laissons, nous maintenons énergiquement que le dimanche 19 décembre, à 3 heures du soir, dans son bureau, qui vend d'habitude le papier timbré, il n'y avait pas de feuilles à 0 fr. 60. C'est sa fille, M^{lle} Virginie Fléchet qui a répondu qu'il n'y en avait pas, et qu'il fallait attendre l'autorisation du nouveau locataire.

M. Fléchet a donc tort de nous faire la leçon, sa fille nous l'avait faite ; nous croyons ne pas avoir l'intelligence bornée.

A l'heure actuelle, depuis peu de temps, l'autre bureau de tabac vend du papier timbré.

La lettre de M. Fléchet était donc inutile, elle ne rectifie rien, elle n'affirme que mieux le fait du manque de papier timbré à l'Arbresle.

BEAUJEU

On nous écrit de Beaujeu :

Vendredi ont eu lieu les obsèques du malheureux facteur Roche, mort victime du dévouement professionnel, dans la tourmente de neige de ces jours derniers.

Le deuil était conduit par M^{me} Rambaud, receveuse des postes.

Dans le cortège, on remarquait la présence de M. le maire et d'un grand nombre de conseillers municipaux de Beaujeu, M. Lefranc, inspecteur des postes, représentant le directeur, empêché ; des habitants de Lantignié, etc.

Au cimetière, M. Lefranc a fait, en quelques mots, l'éloge de l'infortuné facteur, et il a promis, au nom de l'administration, secours et assistance à la veuve et au fils de la victime.

Une quête, faite spontanément à la porte du cimetière, a produit une somme de 39 fr. 50, qui ont été remis à la veuve.

Une autre quête a eu lieu dans la ville ; nous faisons des vœux pour qu'elle soit fructueuse

Georges-Antoine SIMONET

Suite

Dans notre précédent article, nous avons donné les principaux renseignements qui sont à notre connaissance, sur l'enfance de l'industriel local : quoiqu'ayant consulté de nombreux documents du siècle dernier, qui se rapportent à l'honorable famille du créateur de notre fabrique de mousseline, nous n'avons pas la prétention d'avoir découvert aucun fait ou date qui ne soient déjà connus des érudits qui ont écrit sur le même sujet ; il se pourrait, au contraire, que nous eussions commis quelques erreurs ou omissions, mais elles n'enlèvent rien à la reconnaissance que nous devons à notre bienfaiteur, et c'est parce que l'oubli vient vite que nous avons cru bien faire en publiant, selon notre modeste savoir, cette courte biographie et les réflexions qu'elle nous a suggérées.

Que Georges-Antoine Simonet ait dissipé tout son avoir en essais et en recherches ; qu'il ait connu sur ses vieux jours l'adversité avec son cortège de privations et de douleurs ; que sentant sa fin prochaine, il se soit désolé de l'avenir malheureux qu'il laissait à ses enfants, cela n'a rien d'extraordinaire : c'est le sort habituel de tous les inventeurs ; mais que le principal artisan de la prospérité de notre cité n'ait pas encore un monument pour perpétuer sa mémoire, cela paraît surprenant, et l'on cherche vainement quelle peut bien être la cause de cette indifférence prolongée.

Les générations qui nous ont précédés n'ont émis aucun doute, ni sur la véracité des faits connus qui constituent la légende qui s'est transmise jusqu'à nous, ni sur la valeur des résultats obtenus, car j'ai trouvé, dans les archives de la mairie, le certificat suivant qui nous fixe à ce sujet.

Nous, maire de Tarare, département du Rhône, certifions à tous ceux qu'il appartient, que Demoiselle Jeanne-Marie-Emilie Collin, fille du sieur Pierre et de Marie-Anne Simonet, actuellement veuve du sieur Marguet, et petite-fille de sieur Georges Simonet, qui a fondé la fabrique de mousseline de Tarare, et qu'il s'est ruiné en établissant à grands frais cette manufacture.

En foi de quoi nous avons signé le présent fait à Tarare, en mairie, le vingt-sept novembre mil huit cent dix-sept.

SALET, adjoint.

Nous soussignés, fabricants de mousseline à Tarare, certifions que depuis que la fabrique de mousseline a été établie par Georges Simonet, cette fabrique a offert beaucoup de ressources à ce pays ; qu'elle va de concurrence avec toutes les manufactures étrangères, que ses relations sont devenues très importantes et extrêmement étendues, et qu'elle a souvent attiré sur elle toute l'attention du Gouvernement.

En foi de quoi nous avons délivré le présent certificat pour servir, ce que de droit, à Mademoiselle Jeanne-Marie-Emilie Col-

lin, petite-fille de Georges-Antoine Simonet.

Tarare, le 27 novembre 1817.

Ant. Matagrin, Defranc sœurs, Perrier, Dumais fils, Lafay, Rodde, Lespinasse-Gay, L. Blanc, Gay, Gal cadet, Ph. Lentaer, Forest aîné, Matagrin, Berthier, V. Caquet.

Suivent toutes les légalisations.

En 1856, on donnait le nom de Simonet, à une des nouvelles rues du quartier Denave.

Le temps n'est pas bien loin encore, où plus de 100,000 personnes de tout âge et des deux sexes, n'avaient d'autre occupation, après les rares travaux des champs, que le tissage de la mousseline et les préparations qui s'y rattachent.

C'est cette industrie qui a fait la fortune des nombreux fabricants de notre pays et des environs ; aujourd'hui, pour lutter avec l'étranger, elle subit une transformation importante et se monte mécaniquement ; mais tout en diminuant le nombre des producteurs, les produits manufacturés iront en augmentant et continueront à être expédiés par nos maisons de commerce, dans les contrées les plus lointaines, c'est-à-dire partout où la civilisation a pénétré.

Sur ce tissu léger qui se prête si bien aux exigences multiples de la mode, en fournissant aux apprêtés l'occasion de faire apprécier leur talent par la variété infinie de leurs nuances ; sur ce tissu, disons-nous, différentes branches de fabrication se sont greffées, soit en brochant ou brodant en tambour, mécaniquement ou à la main.

La manipulation et la vente de tous ces articles occupent encore dans notre ville la plus grande partie de la population.

C'est à notre génération à prouver notre reconnaissance, en rendant un hommage éclatant au créateur de notre fabrique de mousseline, et à réparer un siècle d'oubli et d'ingratitude, en lui élevant une statue.

La hauteur de l'œuvre projetée aurait près de 5 mètres y compris le piédestal. Le modèle de la statue, qui aura 2 m. 50, n'est qu'un quart et l'on distingue très bien tous les détails, car après examen minutieux, nous croyons pouvoir indiquer la pensée qui a inspiré l'auteur de la création.

Georges-Antoine Simonet est représenté debout, portant le costume du dix-huitième siècle ; tête nue, coiffée de la perruque ; un habit long avec large parement aux manches et gros boutons ; son gilet ouvert laisse voir le jabot qui garnit la chemise ; culotte courte, bas de soie et souliers découverts à boucles. Son corps, légèrement hanché porte sur la jambe gauche ; la jambe droite est en avant ; la main gauche s'appuie sur un rouleau droit, la pièce de mousseline qui est déroulée sur le sol n'est pas complètement achevée, car l'on distingue les baguettes enlacées qui séparent la chaîne et l'article tissé. De la main droite, il tient une navette et montre le tissu de l'index, enfin l'artiste a donné à l'ensemble de son modèle, une grande allure qui est pourtant sans prétention et ne peut qu'ennobrir son œuvre. On sent qu'il a voulu représenter l'innovateur et non l'homme qui pose, défaut de beaucoup de statues de cette importance, où la conception est à côté de la vérité.

De même que l'on inscrit sur l'airain le nom des braves qui travaillent pour la grandeur de leur pays, en mourant pour la grandeur de leur pays, en mourant pour la patrie, il serait de toute justice de graver sur le monument de Georges-Antoine Simonet le nom des ouvriers, ses premiers collaborateurs.

(à suivre) F. DORDILLY.



A TRAVERS LA PRESSE

Une touchante cérémonie a eu lieu au plateau d'Avron : l'inauguration d'un monument à la mémoire des soldats tués en 1870. A cette occasion, la *Petite République Française* refait le récit de la bataille qui se livra sur le plateau contre les Prussiens.

Dès le début du siège, l'armée allemande avait occupé le plateau d'Avron, mais son état-major, après avoir examiné les forts et les collines qui les dominaient, jugea la position dangereuse et en prescrivit l'évacuation, en sorte que le plateau devint un terrain neutre jusqu'au 29 novembre.

A cette date, le contre-amiral Saisset reçut l'ordre de s'en emparer. Il avait sous ses ordres la division d'Hugues, trois mille marins et un certain nombre de batteries sous les ordres du colonel Stoffel. Dès le 28, à quatre heures du soir, on se mit en marche, et l'amiral occupa la position sans coup férir dans la nuit.

Six batteries, installées sur l'éperon sud-est, dominèrent les versants de Villiers,

Noisy-le-Grand, le pont de Gournay, Chelles et Montfermeil ; trois autres batteries furent établies sur l'éperon nord-est, dans la direction de Livry, le Chesnay, le Raincy et le pont de la Poudrette ; enfin, deux batteries de réserve, demeurèrent à l'arrière, sous la direction du commandant David.

Un mois se passa en préparatifs, en vue d'une action offensive contre le Raincy, occupé par les Allemands ; l'ennemi prit l'initiative.

En effet, le 27 décembre au matin, les batteries prussiennes du Raincy, de Gagny, de Montfermeil, de Nogent, de Chelles et de Noisy-le-Grand ouvrirent un feu terrible sur le plateau.

Après un moment de trouble, les mobiles de la division d'Hugues se rassemblèrent pendant que les matelots canonniers ripostèrent énergiquement, secondés par l'artillerie de Bondy, aux ordres du commandant des Nismes. Les grosses pièces de la batterie de Gravats prennent le flanc des batteries du Raincy.

Vivement contre-battues, celles-ci détournent leur feu pour répondre à la batterie des Gravats. Des pièces de campagne se joignent à elles et couvrent d'obus tout le village de Bondy.

En même temps, les forts de l'est ripostent vigoureusement.

Mais dès le début de l'action, l'infériorité de notre artillerie est clairement démontrée. Nos batteries ne peuvent répondre aux pièces de longue portée.

Malgré l'envoi de renforts, la position devient intenable.

Le général Trochu, après avoir visité les lieux, demanda l'avis du général Ducrot. Ce dernier résuma ainsi la situation : « Le plateau d'Avron, qui a servi de point d'appui très efficace à l'aile gauche de la deuxième armée, lors des batailles de la Marne et lors de la démonstration du 21 décembre, n'est plus indispensable. Rester sur ce terrain, c'est étendre la défense sans profit et fatiguer considérablement nos troupes, toujours tenues en éveil sous le feu croisé de l'ennemi. »

Le 29 décembre, le conseil supérieur se rallia à l'avis du général Ducrot.

L'évacuation du plateau fut décidée ; elle eut lieu au milieu des plus grandes difficultés. Sous le feu de l'ennemi on démonta les pièces, par une nuit noire et malgré un froid intense, marins et artilleurs rivalisèrent de courage et de sang-froid. Ils parvinrent à emporter une à une toutes les pièces, n'abandonnant à l'ennemi que quelques munitions.

Au cours de cette évacuation périlleuse, nous avons eu de nombreux blessés et plusieurs centaines de morts, artilleurs et fantassins.

C'est à ces dévoués et malheureux défenseurs de Paris que les patriotes ont rendu hier un dernier hommage.



Les bonnes Recettes

Autrefois on employait en médecine les feuilles et les glands du chêne, aujourd'hui on n'emploie plus que son écorce pur, des rameaux de quatre à six ans, au printemps, et que l'on a soin de bien faire sécher.

Les chirurgiens utilisent la poudre de cette écorce râpée pour en couvrir légèrement les ulcères et les plaies de mauvaise nature.

Dans un grand nombre de ces cas elle remplace le quinquina, dont le prix est de beaucoup plus élevé. Les débardeurs, c'est-à-dire les ouvriers dont la besogne consiste à défaire les trains de bois flotté et à sortir ce bois de l'eau pour le conduire sur les ports, sont exposés à une maladie qui leur est particulière et qu'ils nomment grenouille ; pour empêcher cette maladie de se développer, ils ont soin, en quittant leur travail, de saupoudrer leurs souliers avec de la poudre d'écorce de chêne. Cette poudre empêche le ramollissement de la peau, les gerçures et l'usage des tissus trop souvent en contact avec l'eau, surtout au talon et sous le tendon d'Achille.

Cette poudre est encore excellente pour éviter les engelures.

Barbier dit que, dans un faubourg d'Amiens, il existe un moulin où l'on pulvérise l'écorce de chêne, les ouvriers qui vivent au milieu de cette poussière n'ont jamais de fièvres intermittentes, tandis que les ouvriers des pays marécageux et humides y sont très exposés à l'automne.

(Gazette du village).

CHRONIQUE DES CHASSEURS

Il n'est pas un chien, si bien soigné qu'il soit, qu'un jour ou l'autre n'ait à souffrir des démangeaisons causées par les poux et les puces. A la campagne on ne s'en occupe

guère ou plutôt on s'en occupe lorsqu'on s'aperçoit que l'animal dépérit, et à ce moment on nous questionne sur les moyens de débarrasser les bêtes de cette vermine.

Nous allons aujourd'hui développer cette question, en nous appuyant sur les descriptions si claires données par M. P. Mégnin dans son journal *l'Elevateur*.

Le chien a deux espèces de poux : un pou suceur, que les naturalistes ont nommé *hematopinus piliferus*, et un pou à mâchoires ou à mandibules, nommé trichodecte (*trichodectes latus*).

Il est facile de les distinguer l'un de l'autre. Le premier est plus petit que le second, il mesure généralement un millimètre et demi de long sur un millimètre de large, il est d'une couleur généralement jaunâtre ; sa tête a la forme d'un cœur renversé et c'est dans la pointe, qui constitue son museau, que se trouvent les lancettes avec lesquelles il perce la peau pour sucer le sang. Ses yeux sont peu visibles ; ses antennes grêles, cylindriques ont cinq articles : thorax court, trapézoïdal, élargi en arrière et portant trois paires de pattes robustes, abdomen large, à segments peu distants, indiqués surtout par les rangées transversales de poils longs.

Ce pou habite principalement sur les petits chiens à longs poils ; on le rencontre aussi sur les épagneuls, les setters et les griffons, concurrentement avec le trichodecte large.

Le trichodecte large est plus grand et surtout plus large que le précédent : il mesure deux millimètres de long sur un millimètre sept de large. Sa couleur est fauve clair ; sa tête est grande, plus large que longue, échancrée en avant et de couleur roux foncé ; ses antennes n'ont que trois articles ; ses yeux pâles sont légèrement saillants. La bouche est en-dessous de la tête, presque au milieu et armée de deux fortes mandibules ; le thorax est de même couleur que la tête, court et étroit, portant trois paires de pattes grêles, les postérieures plus longues ; abdomen large, presque circulaire, sans tache à ses anneaux, portant sur chacun une rangée de poils assez longs.

Ce pou habite chez les chiens à poils grossiers, comme les griffons, les chiens de Vendée, surtout dans le jeune âge.

Cette description sommaire est suffisante pour qu'on puisse facilement distinguer les deux parasites. Le premier, quoique plus petit, tourmente bien plus les chiens que le second ; ses piqûres provoquent une démangeaison identique à celle des puces, les chiens sont privés de sommeil, et il s'ensuit de l'amaigrissement et de la débilité.

Le second de ces parasites, en apparence mieux armé, ne suce pas le sang des animaux ; il ne se sert de ses mandibules que pour grimper le long des poils. Tout au plus, dit M. Mégnin, gratte-t-il un peu l'épiderme pour se nourrir des lamelles qu'il détache ; les légères démangeaisons qu'il provoque sont surtout dues à l'action de ses ongles quand il chemine sur la peau.

Les poux pondent des œufs ou *lentes*, qu'ils collent aux poils et d'où sortent des jeunes semblables à leurs parents et deviennent rapidement adultes. Ils se multiplient surtout, et les trichodectes principalement, sur les sujets faibles, malades, débiles ; il convient donc de débarrasser les chiens des poux, surtout de l'*hematopinus piliferus*, qui provoque par ses piqûres une maladie de peau comparable à la gale.

Le traitement à appliquer consiste en un bain insecticide, après avoir tondus l'animal si ses poils sont feutrés. Faire dissoudre cinquante grammes de carbonate de soude par litre d'eau tiède et ensuite faire infuser dans cette solution dix grammes de poudre de staphysaigre. Il est bien entendu qu'on augmente les proportions de chaque substance suivant le nombre de litres d'eau nécessaires pour le bain.

Pour les grands chiens, on a recours à la poudre de pyréthre fraîche, qu'on projette dans le fond des poils avec un soufflet spécial ; on peut également les mettre dans un bain sulfureux préparé avec cinq grammes de sulfure de potasse par litre d'eau.

A ces bons conseils donnés par M. Mégnin, qui s'est beaucoup occupé des parasites des animaux domestiques, ajoutons qu'on arrive, à peu de frais, à prévenir l'invasion de ces petits ennemis des chiens. On sait que les fûts vides à pétrole se vendent à très bas prix, parce qu'on n'en trouve pas l'emploi. Or, avec un fût à pétrole que les épiciers vendent environ 2 francs, qu'on défonce par un bout, qu'on couche et qu'on enterre au quart, on fait une excellente niche à chien, d'une durée indéfinie. L'odeur de pétrole dégagée par le bois imprégné le poil, incommode et chasse les parasites.

Logez un chien plein de puces dans un fût à pétrole, elles disparaîtront vivement.

A. L.

LES MOTS DE LA FIN

Simple dialogue.
— Où allez-vous habiter cet été ?
— Moi... chez ma belle-mère.

— A l'époque des fortes chaleurs !... Vous n'y pensez pas.

— Au contraire, sa vue me refroidit !

Un employé du chemin de fer mandait à son supérieur :

« Dans le dernier accident arrivé à notre station, un seul voyageur a été gravement blessé à la tête. Le médecin espère pourtant que l'amputation ne sera pas nécessaire. »

Foires de la semaine

Le 4, oire, Chambost. -Al. — Le 6, les Olmes, les Halles. — Le 7, Bully, Givros, Anse. — Le 8, Couzon, les Chères.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE

L'Arbresle, 31 décembre 1886.

Nous recevons de notre correspondant particulier la dépêche suivante : M. le Préfet du Rhône a accepté la démission de M. le maire Félix et de son adjoint. Les électeurs sont convoqués pour le 16 janvier.

LE MOT DE LA FIN

Un abonné du téléphone, M. X..., demande à un employé de le mettre en communication avec son docteur.

M. X... — Docteur, ma femme souffre beaucoup de l'estomac, et elle a des accès de toux très violents.

Le Docteur. — Elle a une bronchite.

M. X... — Que faut-il faire ?
A ce moment, l'employé met par mégarde M. X... en communication avec un ingénieur, auquel on fait une consultation sur une chaudière à vapeur.

L'ingénieur. — Elle est cariée à l'intérieur (!). Vous la laisserez refroidir pendant une nuit. Le lendemain après la battriez, puis vous la laverez. Vous quoi vous la chaufferez énergiquement pendant la semaine suivante.

En même temps le propriétaire de la chaudière recevait l'avis suivant :

Réchauffez-la cinq à six fois par jour avec une tasse d'eau bien chaude, dans laquelle vous aurez mis une cuillerée de *Sivop Vial de Vaiss.*

A leur grand étonnement, le docteur et l'ingénieur n'ont jamais revu leur client.

ELIXIR

du Docteur CARRIÈRE à la coca, au quina, à l'écorce d'orange amère

et à la papaine ou *Pepsine végétale* Convient mieux que toute autre préparation dans les dyspepsies, les gastrites, les maladies de poitrine, l'atonie des vieillards, convalescences ; dans l'anémie, les pâles couleurs et dans l'alimentation forcée des phisiques.

Chaque cuillère à bouche représente le principe nutritif de 125 grammes de viande de bœuf.

DÉPOT CENTRAL : Lyon, Ph^e MAUGUIN, place des Célestins, 5.
Id. à l'Arbresle, Pharmacie CARTELAT.
Dans toutes les Pharmacies.

GERÇURES, CREVASSES, Rougeurs, Feux, Boutons, Hâles, Guisoins

et toutes les altérations de la peau disparaissent rapidement par le



qui est supérieur à toutes les crèmes pour l'HYGIÈNE de la peau et la BEAUTÉ du teint. 1 fr. 50 le flacon. Se trouve chez BAUDINOT, coiffeur, rue Grande, à Tarare. A LYON, à la PHARMACIE CENTRALE et chez tous les Pharmaciens et Parfumeurs.

ETAT-CIVIL DE TARARE

Du 22 au 29 décembre 1886

MARIAGES

Gervais Cluzel, maçon, 34 ans, et Marie Madeleine-Victorine Pont, ménagère, 23 ans. — Pierre Vivier-Merle, cultivateur, 26 ans, et Louise-Honorine Pegon, tisseuse, 21 ans.

NAISSANCES.

Jeanne Châtelard, fille de Louis, cafetier, et de Françoise-Benoîte Blanc. — Jean-Marie Saby, fils de Gilbert, maçon, et de Jeanne-Marie Masson. — Louise-Marguerite-Irma Mounier, fille de François, employé de commerce, et de Marie-Madeleine Combi-Durand. — Pierre-Marie Pons, fils de Félicien, marchand de faïences, et de Mélanie Gayton.

DÉCÈS

Benoîte Thimonier, brodeuse, veuve de Jean-Marie Denonfoux. — Colin, soixante et un an. — Edouard Girardon, cinq ans. — Claude-Louis Barrier, trois ans. — Benoit Magnin, meunier, veuf en premières noces de Claudine Chabas, époux de Pierrette Harbourg, soixante-deux ans. — Mélanie Gayton, mde de faïence, trente-huit ans, épouse de Félicien Pons. — Marie Roche, veuve de M. Henry-Frédéric Marrendaz, soixante ans.

Le Rédacteur-Gérant, MARTIN

Imprimerie Nouvelle, rue Ferrandière, 52, Lyon

ÉLIXIR AMÉRICAIN

Du Docteur VILLAROTO, de Guatémala

ELIXIR DE ROBINIA COMPOSÉ

Préparé par AVILA

Pharmacien-Chimiste, au Salvador

Dans un long voyage parmi les peuples les moins civilisés de l'Amérique, un ami, explorateur et ingénieur distingué, observateur délicat, nous rapporta des échantillons provenant d'un arbre que l'on rencontrait sur les plus hautes montagnes du Darien (isthme de Panama), et que les Indiens employaient depuis fort longtemps pour guérir la CHLOROSE (pâles couleurs), et surtout la LEUCORRÉE (pertes blanches.)

Un même échantillon fut adressé à plusieurs médecins français, praticiens en renom, qui en obtinrent les plus beaux résultats sur tous les malades auxquels ils le prescrivirent.

Le chemin était tracé; la difficulté n'existait plus que pour se procurer cette écorce bienfaisante, qui n'était autre que celle du Robinier.

Notre ami fit installer, dans le pays même de production, une équipe d'ouvriers destinée à écorcer les arbres avec le plus grand soin et faire sécher délicatement l'écorce, afin d'en avoir toujours à notre disposition une quantité suffisante pour subvenir à toutes les demandes.

L'Elixir de Robinia composé ou ELIXIR AMÉRICAIN du D^r Villaroto, a déjà fait ses preuves en France, en Amérique et en Angleterre; les dames qui en font usage nous ont félicité chaleureusement d'avoir propagé en France ce nouveau produit qui rendra le plus grands services.

Personne n'ignore, en effet, que la LEUCORRÉE (pertes blanches) accable les populations, surtout dans les grandes villes; donc, guérir une maladie qui est une des causes principales de la stérilité chez la femme, et, par suite, de la décroissance des populations, est certainement rendre un service des plus signalés à la nature humaine.

L'Elixir du D^r Villaroto a un saveur agréable, on le prend habituellement au commencement des repas ou le matin en se levant, à midi, et le soir en se couchant, à la dose de une cuillerée à bouche chaque fois.

On le trouve dans toutes les Pharmacies de France, d'Angleterre et d'Amérique

Prix du flacon pour la France : 4 francs

N.-B. — Nous possédons également l'EXTRAIT DE ROBINIA composé, dont la dose est de une cuillerée à café pour un demi-litre d'eau, que l'on emploie en injections; c'est le meilleur tonique de l'organe utérin et le remède le plus efficace pour la plupart des maladies génitales de la femme, telles que : Métrorrhagie (pertes rouges), catarrhe utérin, déviation et chute de matrice, etc.

Prix : 8 fr. le flacon de 25 injections, 5 fr. le demi-flacon

DÉPÔTS GÉNÉRAUX POUR LA FRANCE :

Pharmacie Mopper, 51, rue du Temple, à PARIS

Pharmacie Lavocat, rue Ferrandière, 42, à LYON

Et dans toutes les Pharmacies

LE

MONITEUR DE L'EXPOSITION DE 1889

Journal hebdomadaire illustré, publié avec le concours des notabilités du commerce et de l'industrie

Honoré des souscriptions des Ministères des affaires étrangères, de l'Agriculture, du Commerce, de l'Instruction publique, de la Marine et des Colonies, des Postes et Télégraphes, des Travaux publics.

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

18, Rue Bergère, 18, à Paris

L'Abonnement part du 1^{er} ou du 15 de chaque mois, et se paye d'avance.
PARIS et DÉPARTEMENTS : Un an, 36 francs.
ÉTRANGER (pour tous les pays faisant partie de l'Union postale, 44 francs.

GUÉRISON RAPIDE ET SANS FRAIS

M. SOLÈME, membre Corr. de la Société de Médecine au MANS (Sarthe), envoie à tout malade qui la demande, et cela dans un but humanitaire, sa méthode cachetée contre un timbre de 15 centimes. — Maladies contagieuses, Echauffements, etc. Vices du sang, Dartres, Eczémas, Démangeaisons, Plaies des jambes, Hémorroïdes, Asthme, Toux, Catarrhes, Bronchites. 1196

CAFÉ DELHARPE

a Tarare
Spécialité de Bières de Lyon

GUÉRISON sans REMÈDES des maladies nerveuses de la poitrine, de l'estomac et des intestins par la

FARINE VICHY

aliment naturel complet d'un goût agréable plus léger et le plus substantiel à la fois pour la nourriture la plus convenable aux enfants bas âge et aux vieillards, aux personnes souffrantes par suite de toutes les personnes souffrantes par suite de lésions de l'appareil digestif, stomacal ou intestinal.

La Farine Vichy donne un potage très recherché, excite l'appétit, et les plus dégoûtées de toute nourriture se font facilement. La boîte, 3 fr.

A LYON, pharmacie FARLAN, quai Pierre-Seize, 114.

EAUX THERMALES DE BOURBON-LANCY

(Saône-et-Loire)

CHLORURÉES SODIQUES, ALCALINES MIXTES ET LITHINÉES

Cinq Sources. — Température : 56°

Rhumatisme, — Goutte, — Affections chloro-anémiques et nerveuses, — Paralysies, — Maladies des femmes, — Scrofules, Syphilis dégénérée, — Maladie des articulations.

La Source LA REINE est excellente pour les Goutteux : elle élimine d'une manière notable l'acide urique, l'urée et l'acide phosphorique.

La Source DESCUR est purgative : elle convient aux anémiques et aux dyspeptiques.

Dépôt central : Pharmacie LAVOCAT, rue Ferrandière, LYON

L'ÉTABLISSEMENT EST OUVERT TOUTE L'ANNÉE

Dans tous les Kiosques et chez tous les Marchands de Journaux

LE COURRIER DE LYON

ADRIEN DUVAND

Rédacteur en Chef

ET DU SUD-EST

Grand Journal républicain du soir, paraissant à quatre heures

Avec le tableau de la Bourse de Lyon du jour

PAUL BERTNAY

Secrétaire de la Rédaction

LA 1^{re} ÉDITION CONTIENT LA COTE DU COMPTANT, ET LA 2^e ÉDITION CONTIENT LE COURS DES VALEURS A TERME DE L'APRÈS-BOURSE DE PARIS

Le *Courrier de Lyon* publie tous les jours un Premier-Lyon sur les principales questions à l'ordre du jour, des Informations politiques, une Revue très complète de la Presse française et étrangère, des articles sur la Politique étrangère, sur les Actualités de Lyon, de Paris et des départements. — Chaque jour, le *Courrier de Lyon* publie sous ce titre : LES AFFAIRES, un bulletin très complet contenant tous les renseignements intéressant la soierie et les industries de Lyon et de la région des Syndicats lyonnais. — Service télégraphique donnant les dernières Dépêches de la journée à la Chambre et au Sénat.

PROGRAMME COMPLET DES THÉÂTRES AVEC LE NOM DES PERSONNAGES ET LE NOM DES ACTEURS

MARDI prochain, 27 décembre, commencera la publication en feuilleton de

L'AFFAIRE DE LA RUE DE LA BARRE

GRAND ROMAN LYONNAIS INÉDIT

10 C.

Rédaction et Administration : Rue de l'Hôtel-de-Ville, 78

10 C.

HYGIÈNE De la Chevelure
* EAU FORTIFIANTE *
THOREL
PARFUMEUR
PARIS — 17, Rue de Bucel, 47 — PARIS

TITRES D'OBLIGATIONS
JOURNAUX
Labours
* ASSOCIATION SYNDICALE *
Des Ouvriers typographes
* IMPRIMERIE NOUVELLE *
52, Rue Ferrandière, 52
LYON
TRAVAUX DE LUXE
ADMINISTRATIFS
Commerciaux
Mémoranda
REGISTRES
AFFICHES

LA VIELLOUTINTE
chez tous les Parfumeurs et Colporteurs de France et d'étranger
Poudre de Riz spéculée
PRÉPARÉE AU BISMUTH
Par CHEVREY, Parfumeur
PARIS, 9, Rue de la Paix, 9, PARIS